

Vive Risoul

BULLETIN MUNICIPAL

Un an après la catastrophe du 1^{er} décembre 2023



Les
Isclasses **9**



La
catastrophe
du 1^{er} Décembre
2023 **8**



Un pont
militaire **11**



Édito du Maire

2

CHÈRES RISOULINES, CHERS RISOULINS,

Nous reprenons dans ce nouveau numéro du bulletin municipal « Vive Risoul » un fil interrompu brutalement le 1er décembre 2023, date prévue de la sortie du bulletin qui fut hélas, compte tenu des circonstances, repoussée.

La vie municipale prend parfois des chemins inattendus. Alors que nous venions de vivre un hiver de retour à la normale en 2022 après les saisons « COVID » (qui, rappelons-le, nous ont privés entre autres de 800 000 € de redevance domaine skiable et d'environ 200 000 € de taxe de séjours), notre vieille Forêt Blanche est malmenée pendant l'hiver 2022/2023. Puis la voilà qui reprend des couleurs en 2024. Le ciel semblait enfin se dégager vers un horizon prometteur, quand dame nature nous frappe dans notre chair le 1er décembre 2023 par un événement que nous qualifions déjà comme étant la catastrophe du siècle.

Ce malheur brutal et choquant nous a pourtant ramené à l'essentiel : l'unité villageoise et l'entraide. J'ai pu constater que dans l'adversité, ces valeurs n'étaient pas mortes et, qu'au fond, elles sont les fondements et le ciment de notre vie en société.

De crises en crises, les années défilent entre crise sanitaire, crise climatique, crise économique, mais la résilience des équipes municipales, agents et élus, est totale et leur panache est d'être là pour faire face sans découragement, motivées par la seule obsession de trouver des solutions pour le bien public et l'intérêt général, assumant les coups et les critiques.

Je voudrais ici remercier tout le conseil municipal pour son travail, pour la solidarité qui règne dans nos rangs ; dans d'autres circonstances, beaucoup auraient déjà quitté le navire...

Mais le cap est donné : restaurer les finances de la commune qui, depuis le dépôt de bilan du groupe Valmont, sont dans une situation critique que les dernières années n'ont pas aidé à redresser. Nos marges de manœuvre en termes d'investissement aussi bien qu'en termes de fonctionnement dépendent directement de la restauration de nos finances.

Le chemin est étroit et les vicissitudes nombreuses, pourtant des résultats tangibles sont bien là, ils nous encouragent à poursuivre nos efforts pour des jours meilleurs.

Je veux croire aussi que la reprise des investissements à Risoul avec l'arrivée tant attendue du télésiège de l'Homme de Pierre nous projette vers une trajectoire plus favorable pour ces prochaines années.

Enfin, je ne saurais cacher ma joie sincère à constater que nos jeunes sont actifs au village. Le comité des fêtes fraîchement créé en est la confirmation. Nos enfants ont fait le choix de vivre au pays sans aucune couleur partisane, simplement mus par la volonté de créer une dynamique villageoise par des rencontres et des fêtes. Je vois dans cette initiative, la plus pure expression de la vitalité de notre commune et je m'aventure à me projeter avec cette équipe qui saura aussi apporter une pierre précieuse à notre village. Je veux leur assurer de mon soutien le plus total.

Régis SIMOND

La Forêt blanche en plusieurs actes	3	Un pont militaire pour accéder à la station	11
Le télésiège de l'homme de pierre	4	L'ascenseur Valléen	12
Un cabinet médical « high level »	4	La fête au village	13
Un comité des fêtes « nouvelle génération »	5	Le secteur agricole	13
Les finances de la commune : une trajectoire qui se confirme	5	Hommage à Michèle Simond	14
L'UTN : une petite victoire	6	État civil	15
A la Mairie	6/10	Le recensement	15
		Coté tourisme	16

La Forêt blanche en plusieurs actes

LES EFFETS DE LA CRISE



Le choc fut si fort à l'annonce de la fermeture de la Forêt Blanche que l'ensemble des acteurs ont pensé que la raison l'emporterait. Mais, de jour en jour, de semaine en semaine, les sommets de Razis et du col des Saluces sont restés vierges de tout passage de skieurs.

Les préjudices furent considérables pour tous, communes, acteurs économiques, et particulièrement ceux qui vivaient de l'existence même de cette jonction comme les restaurants d'altitude le Valbel et le Prarond. Dans tous les cas, nous devons collectivement tirer les leçons de cet événement historique dans une économie de montagne en pleine mutation secouée par les assauts du réchauffement climatique et des crises en tout genre.

LA COMMUNE S'IMPLIQUE POUR DÉBLOQUER LE CONFLIT



La crise de la Forêt Blanche a représenté un défi majeur pour la commune de Risoul, nécessitant une intervention stratégique et financière pour surmonter les obstacles.

Le Maire et la commune de Risoul ont travaillé sans relâche pour proposer des solutions multifacettes afin de répondre à la complexité de la situation. Malgré les efforts, les protagonistes impliqués dans la crise ont maintenu des positions rigides, rendant difficile la recherche d'un terrain d'entente. A la fin de la saison, un

scénario émergeait, bien qu'un point de désaccord persista. Pour résoudre le conflit et débloquer la situation, la commune décide alors d'intervenir financièrement. Le conseil municipal adopte une position claire : intervenir une seule fois sur la base d'une enveloppe de 150 000 €. Cette intervention financière visait à débloquer la situation et à garantir de meilleures recettes pour la saison à venir, dans l'espoir de stabiliser l'économie locale. L'initiative emporte la participation de la SEM SEDEV et de Risoul Labellemontagne qui contribuent à part égale acceptant ainsi des concessions par rapport à leur position initiale pour parvenir à l'accord final.

La décision de la commune de Risoul de s'impliquer financièrement montre son engagement à préserver l'intérêt général et à soutenir la reprise économique après la crise.

LE RETOUR À LA NORMALE EN 2024



Grâce à cette implication, les protagonistes, Risoul Labellemontagne et la SEM SEDEV, sont parvenus à la signature d'un nouvel accord le 10 mai 2023 actant ainsi la réouverture tant attendue du domaine de la Forêt Blanche à compter de l'hiver 2023/2024.

Afin de pérenniser cette entente dans le temps, une politique commerciale commune est désormais inscrite dans cet accord.

Le retour du domaine relié de la Forêt Blanche est un grand soulagement et tout le monde est d'accord sur le fait de conforter une relation de partenariat entre exploitants pour stabiliser cet héritage commun.



LA FIN DES FORAITS GRATUITS



« L'instauration de tarifs différenciés entre les habitants d'une commune et les autres usagers du service de remontées mécaniques est contraire au principe d'égalité entre les usagers du service public (CAA Lyon, 13 avril 2000, n° 96LY02472, commune Saint-Sorlin d'Arves). »...

A l'appui d'un certain nombre de lois d'ordre public, l'Etat est venu indiquer à l'automne 2022, que la plupart des accords de gratuités des forfaits de remontées mécaniques étaient illégaux et ce, quelque soient les conventions passées, ces dernières n'ayant aucune valeur d'exécution. La profession et notamment Domaine skiable de France, se saisit de cette opportunité réglementaire, promesse de chiffre d'affaires à venir et pousse ses adhérents au respect stricte de ces règles. La bombe à fragmentations multiples vient déséquilibrer un écosystème touchant toutes les strates du fonctionnement des communes et des stations de montagne. Les maires, très démunis, prennent de plein fouet la mesure qui s'applique sans aucun souci d'aménagement progressif. Dans ce contexte, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras en accord avec les communes du territoire décide de reconduire l'aide aux familles pour les forfaits de ski alpin en partenariat avec les gestionnaires de stations de ski. Concrètement, **les enfants du Guillestrois-Queyras, âgés de 5 à 18 ans** (nés entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2019), bénéficient d'un accès aux domaines alpins de La Forêt Blanche (Vars/Risoul) et du Queyras pour la saison d'hiver 2024/2025 contre une participation unique de **80 euros maximum** par enfant (déduction comprise de l'aide de la Communauté de communes et éventuellement de celle du CCAS ou de la commune de résidence).



Le télésiège de l'Homme de pierre

Le projet de construction du télésiège 6 places débrayables reliant le front de neige au sommet de l'Homme de Pierre est enfin lancé.

Les travaux de construction ont débuté au printemps 2024 et la livraison prévue pour la saison 2025. Ce projet structurant améliorera l'accessibilité au magnifique secteur de l'Homme de Pierre. De plus, le démontage du télésiège du Césier et du télésiège de l'Homme de Pierre accompagnera cette évolution. Enfin, la piste de la Combe de la Mayt sera aménagée pour accueillir un plus grand nombre de skieurs, y compris les débutants, et sera entièrement équipée en neige de culture jusqu'au sommet.

Le projet a bénéficié d'une aide substantielle de la Région Sud PACA à hauteur de 2,8 M€ pour un montant global d'environ 12 M€. Risoul Labellemontagne assume le financement de l'opération.

UN CABINET MÉDICAL «HIGH LEVEL»

Après un départ pour le moins poussif, le cabinet resté inoccupé en 2022, s'anime en 2023 et trouve sa vitesse de croisière en 2024. L'équipe municipale, dans un contexte général et local tendu sur le plan médical, réussit à mettre en place une offre de soins plébiscitée par la clientèle l'hiver et l'été.

Après le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt, ce sont les docteurs Caroline Nicaise Bergère et Anne Marie



Charest qui sont retenues pour animer l'équipe médicale.

Le cabinet est bien conçu directement à proximité du service des pistes, il offre une belle salle d'attente, les médecins exercent dans d'excellentes conditions et s'appuient sur un plateau technique high tech ; une radiographie dernière génération, un échographe que de nombreux cabinet médical de vallée nous envient.

L'offre de soins s'étoffe à Risoul qui compte désormais deux cabinets médicaux avec celui du docteur Bajolle.



Un comité des fêtes « nouvelle génération »

INTERVIEW DU TOUT JEUNE ET NOUVEAU BUREAU
DU COMITÉ DES FÊTES DE RISOUL

Quel est le noyau dur et la cheville ouvrière de ce tout nouveau comité des fêtes ?

Nous avons la chance de faire partie d'une génération de jeunes Risoulois. Nous sommes nombreux à être restés vivre dans notre village natal. Etant donné que nous sommes tous amis et soudés depuis notre enfance, c'est vraiment ce facteur-là qui constitue le noyau dur de notre comité des fêtes. Concernant la cheville ouvrière, nous avons la chance d'être bien entouré et d'avoir réussi en peu de temps à provoquer un certain engouement auprès des Risoulois ce qui nous permet de mettre tous les moyens en œuvre pour des actions réussies et pour toutes les générations

Avez-vous conscience de la difficulté de l'exercice ? Beaucoup d'initiatives ces dix dernières années, peu de réussite ?

En effet, nous avons conscience de la difficulté de l'exercice et c'est pourquoi, nous l'avons interprété comme un challenge. Nous savons qu'avec de la persévérance et de la motivation nous réussirons à constituer un super comité des fêtes en ciblant toutes les générations Risouloises.

Le caractère résolument jeune de votre association n'est-il pas clivant pour les anciennes générations ?

Nous venons tout juste de nous lancer, mais nous avons vraiment pour but d'élargir plus amplement notre bureau afin d'avoir des idées nouvelles et pouvant satisfaire toutes les générations. Sachant que, même si nous constituons une association à caractère plutôt jeune, nous souhaitons, quoiqu'il arrive, proposer des actions pour tous, car le but premier de notre comité des fêtes reste de dynamiser et rassembler le village de Risoul.

Avez-vous déjà pensé aux grands RDV de l'année ?

Bien sûr ! Nous travaillons sur la fête de la Sainte Luce, la mythique fête de Risoul. Nous avons déjà pensé à organiser diverses manifestations : Vide grenier, concours de belote, concours de boules,

kermesse etc. Le tout dans la perspective de répondre à tous les publics.

Quand est-il de vos finances et de vos perspectives de ressources ?

A propos de nos finances, nous avons la chance d'avoir l'appui de la mairie de Risoul qui nous a octroyé une subvention. Concernant les perspectives de nos ressources, nous comptons bien évidemment sur toutes nos manifestations afin de nous permettre des apports financiers supplémentaires. Nous avons également mis en place un système d'adhésion pour élargir notre champ de bénévolat et ainsi un petit apport financier supplémentaire.

Entre la station et le village, votre cœur balance-t-il plus d'un côté que de l'autre ?

Le village et la station sont chers à nos cœurs. Néanmoins, dans le cadre de l'association nous souhaitons vraiment nous axer sur le village et les Risoulois. En effet, par le biais notamment de l'office de tourisme la station dispose déjà de tous les moyens nécessaires pour fonctionner. Nous souhaitons réellement relancer une certaine attractivité dans notre village, notre lieu de vie que nous aimons profondément.

Quel message voulez-vous faire passer au lecteur de ce Vive Risoul ?

A tous les lecteurs de ce Vive Risoul, sachez que nous comptons sur vous pour continuer à faire perdurer Risoul en Fête, dans l'esprit festif tout en se retrouvant. Vous êtes notre force !



Laura BONNAFFOUX Présidente, **Camille ESMIEU** Trésorier, **Léo ANDRIEUX** Secrétaire, **Yohan BASIRE** Membre du bureau, **Lénaïc ESMIEU** Membre du bureau

LES FINANCES DE LA COMMUNE :

**une trajectoire d'amélioration
dans la tourmente**

De coup de boutoir en coup de boutoir, autant dire que les finances de la commune traversent des zones de turbulences qui ne sont pas sans créer de nouvelles difficultés. Mise à mal par un certain nombre d'événements difficilement prévisibles ; la très forte augmentation de l'énergie, la crise de la Forêt banche (baisse de la taxe de séjour et de la redevance), les effets de l'inflation, les dépenses exceptionnelles de compensation, les financements indispensables dans le cadre de la catastrophe naturelle.



La litanie des mauvaises nouvelles pouvait faire craindre le pire. Pourtant force est de constater que la commune résiste et équilibre ses comptes. La Dette dite SERMONT, résultant de la liquidation du groupe Valmont est inscrite et pèse encore pour de longues années sur le budget communal, mais comme dit l'adage, qui paye ses dettes s'enrichit. La commune reste extrêmement attentive à son train de vie, tous les services sont concernés y compris l'office du tourisme.

Dans cette difficulté, le conseil municipal a néanmoins décidé de ne pas augmenter les impôts.

La taxe sur les résidences secondaires est instaurée sur les bases d'un taux (10%) plus que raisonnable pour les propriétaires, et elle génère en 2024 une recette de 70 000 €.

L'UTN : une petite victoire

PETIT RAPPEL :

L'Unité Touristique Nouvelle (UTN) dénommée « Risoul 2000 », avait été accordée le 09/07/2018 par Arrêté Préfectoral. Depuis cette date, la collectivité a travaillé en étroite collaboration avec l'Aménageur RIDA et c'est ainsi qu'un Permis d'Aménager a été délivré le 20 janvier 2023 pour la création du Hameau des Grands Bois ».



ON JOUE LES PROLONGATIONS :

Néanmoins, malgré les efforts de chacun pour la bonne marche du projet, de multiples procédures sont venues contrarier le lancement de l'opération dans les temps impartis. Le Préfet coordonnateur de Massif a délivré le 05/07/2023 un arrêté accordant la prorogation de l'Autorisation UTN pour une durée de 5 ans supplémentaire. Cet Arrêté marque l'intérêt des pouvoirs publics pour la commune de Risoul, le domaine de la Forêt Blanche et plus généralement pour le territoire du Guillestrois-Queyras.



À la Mairie

LA REMISE DE RISOUL

Situation de la Remise.



Après le départ en retraite de Sophie et un appel à manifestation d'intérêt infructueux pour la reprise du restaurant, nous avons choisi de lancer une procédure de concession avec des missions d'intérêt général. La consultation a donné lieu à une seule candidature : la SAS SJC, représentée par Mme Marie Blanche Bellest, a été retenue. Le projet d'exploitation de la société portait sur une restauration traditionnelle, simple, réalisée avec des produits locaux et de saison. Le contrat de concession a été signé le 30 novembre 2023.

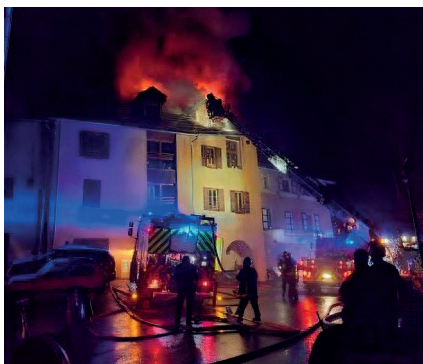


Puis est arrivée la catastrophe naturelle du 1^{er} décembre 2023, bouleversant tout sur son passage, tant matériellement qu'administrativement. Une mission bâtiminaire, mandatée par la Préfecture, a classé le bâtiment en rouge. Le Sous-préfet de crise et les services de l'État ont conseillé à la Commune de demander une indemnisation au titre du Fonds Barnier pour le bâtiment ainsi que pour deux habitations. À l'heure actuelle, le bâtiment n'est plus loué. Il faut attendre le chiffrage des travaux de protection pour savoir si ce bâtiment pourrait entrer dans la procédure du Fonds Barnier. Une indemnisation va être versée à la SAS SJC. Un dossier à suivre.

LE PRESBYTÈRE

Travaux du Presbytère après l'incendie

L'ancien bâtiment du Presbytère a subi un lourd incendie le 1^{er} janvier 2022. Suite à cet événement, les Risoulins, les élus et les services communaux ont tout mis en œuvre pour venir en aide aux sinistrés et mettre en place les travaux de sécurisation en urgence.



S'en est suivie une longue procédure administrative pendant laquelle les assurances et les experts ont été fortement mis à contribution pour réfléchir à la reconstruction de ces logements communaux. Les échanges, audits, études et arbitrages impactent les délais de gestion de ce sinistre.

Par arrêté du 30 janvier 2023, Monsieur le Maire a délivré l'arrêté de non-opposition pour la reconstruction à l'identique du bâtiment, suite à l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

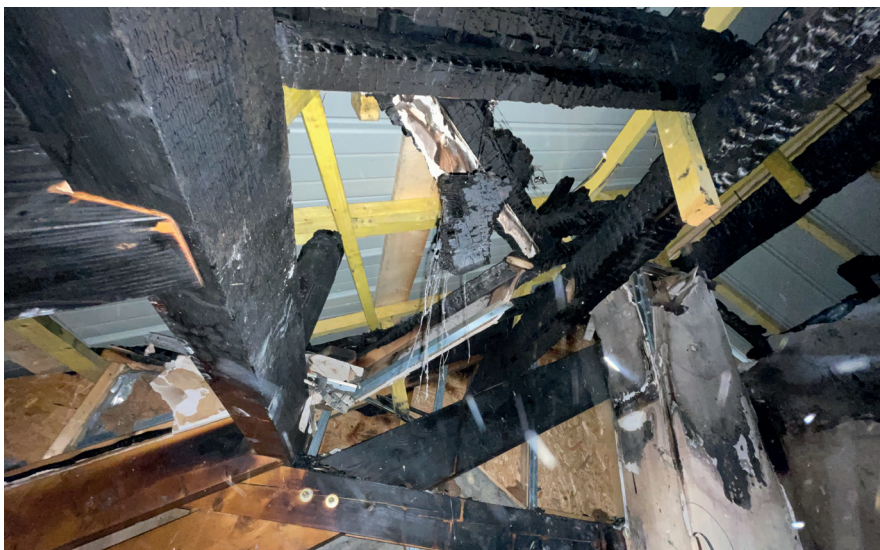
Le coût des travaux de réfection est de 620 000€ TTC. À l'issue, l'indemnité d'assurance devrait se situer entre 574 000 et 605 000€. Grâce à cette mobilisation de tous, l'assurance de la commune a déjà débloqué la somme de 403 371 €.



Les travaux ont enfin pu débuter au cours de l'été 2023. L'assurance de la commune débloquera jusqu'à 174 967€ supplémentaires à la fin de la phase des travaux. La fin du chantier est imminente et des locataires ont déjà pu réinvestir les lieux.

Pour votre information, le cabinet infirmier de « La Remise » déménagera prochainement dans ce bâtiment du Presbytère.

Les travaux de réhabilitation des logements de l'ancien presbytère, fortement endommagés par un important incendie, se sont déroulés d'août 2023 à octobre 2024. Les opérations préalables d'expertises ont été réalisées par les experts des cabinets GALTIER EXPERTISES (M. Jean-Marc VAYSON) et VERING



(M. Franck DUBOC). Les travaux sont exécutés par l'entreprise générale VDS Bâti Renov sous la direction de M. Erick BELLANGER Architecte (spécialisé en rénovation et sauvegarde du bâti ancien : Maison mexicaine VILLA ANITA, Eglise de La Palud sur Verdon). Les services administratifs et techniques de la mairie de RISOUL ont participé activement en partenariat avec les professionnels du bâtiment pour faciliter les démarches et interventions sur site.

POINT DE SITUATION SUR LA CATASTROPHE DU 1ER DÉCEMBRE 2023

(Barbeinq et Brunissard)

BARBEINQ

**Barbeinq, un hameau coupé
du monde !**



Lors de la catastrophe de décembre 2023, Barbeinq est resté coupé du monde durant plusieurs semaines. Une passerelle a été temporairement mise en place afin que les habitants puissent être approvisionnés en bien de première nécessité et sortir du hameau. Une desserte automobile provisoire par les Isclasses est mise en œuvre. Une première réunion avec les services de l'État et les habitants s'organise le 24 avril 2024.

La Commune entreprend des travaux de desserte de secours pendant les événements, de réfection du pont et de reprise de chaussée. Au moment de la rédaction de cet article (septembre 2024), ces travaux partiels se sont élevés à 72 000€ TTC mais n'ont pas été réalisés en totalité. Pour les financer, la Commune a bénéficié de l'aide du Département à hauteur de 17 759€.

Dix mois après, la route d'accès à Barbeinq reste en mouvement. Tout un pan de montagne est en train de descendre. Le RTM (Restauration des Terrains de Montagne, service de l'État) suit ce phénomène de près, faisant passer un drone régulièrement afin de pouvoir modéliser l'évolution du glissement. Une réunion avec les habitants du hameau est organisée sur site fin avril, afin d'expliquer les enjeux et la stratégie d'action sur ce secteur.

Le 20 août dernier, Mme la Sous-Préfète de Briançon vient visiter le site afin qu'elle se rende compte du problème de glissement, de voirie et de déneigement futur auxquels les habitants et la commune sont confrontés. Une rencontre entre la représentante de l'État et les habitants du hameau est prévue dans le courant de l'automne.

Pour cet hiver, la Commune va engager des travaux pour assurer la praticabilité de la route et le déneigement. En parallèle, le RTM a lancé une consultation portant sur des sondages afin de vérifier la stabilité du terrain.

BRUNISSARD

**Traversée de Brunissard
sur le Palps**

En décembre 2023, le passage busé permettant d'accéder aux chalets de Brunissard fut emporté par les bouillonnements du Palps. La piste menant au torrent s'est retrouvée perchée à 5 m au-dessus du vide, rendant la traversée impossible.

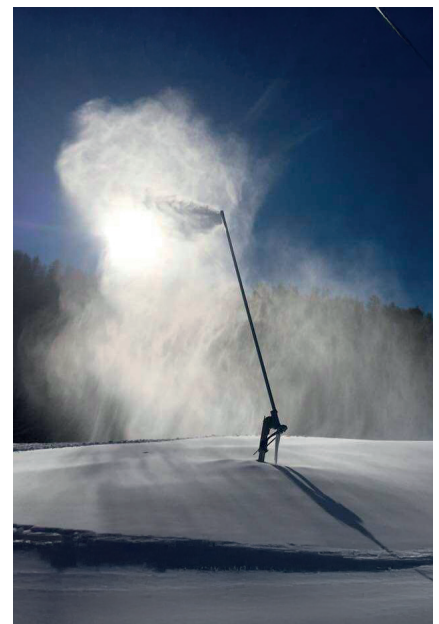
Au printemps 2024, les propriétaires de Brunissard sollicitent la commune pour qu'elle intervienne avant l'été, car les

prairies de ce secteur sont avant tout un lieu de pâture et de fauche estivale. Les services communaux en charge de cette problématique se sont rapprochés du RTM (Restauration des Terrains de Montagne, service de l'État) pour travailler ensemble sur différentes solutions. Les échanges ont conduit à consulter des entreprises après la visite du site. En parallèle, deux réunions ont été organisées à la mairie avec les riverains pour que le projet se déroule en bonne entente avec les propriétaires et usagers.

C'est l'entreprise Barral qui est retenue pour réaliser les travaux (pose de buses, enrochement, traversée...), qui se terminent en juillet 2024. Le coût de l'opération, d'environ 20 000 €, est entièrement prise en charge par le RTM.

LA CONDUITE D'EAU (NEIGE DE CULTURE)

**Réparation de la conduite
d'adduction de la Durance**



La crue du 1^{er} décembre 2023 a cassé une portion de près de 700 m de long de la conduite d'adduction de la Durance qui sert à la production de neige de culture. Dans un premier temps, le service GEMAPI de la Communauté des communes refusait que la conduite emprunte le même tracé qu'avant les inondations. Après avoir étudié différents autres tracés qui posaient d'autres contraintes, il a finalement accepté que la conduite longe le torrent.

Ces travaux de remplacement qui ont débuté septembre 2024 seront pris en charge par l'assurance de Risoul Labellemontagne.



LES ISCLASSES

La crue de décembre 2023, considérée comme centennale a provoqué des dégâts considérables aux Isclasse : apports de matériaux de plus de 100 000m³, obstruction du lit du torrent, débordements, glissement de terrain...

Dès décembre 2023, le service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations) de la communauté de communes se mobilise pour des travaux d'urgence : curage du lit, création d'un merlon de protection, etc., (montant des travaux : 195 000€ HT).

Depuis septembre 2024, une première phase intermédiaire de travaux post-crues du torrent Palps est réalisée au niveau de 3 sites prioritaires, afin de réduire les risques de débordements en crues sur la zone des Isclasse. Une zone de régulation des apports de matériaux en crue et un merlon de protection sont aménagés sur l'amont du cône de déjection ; des protections hydrauliques sont établies aux abords des traversées de routes RD86 et RD902. Le montant d'opération est de 340 000€ HT, financée à 80% par des subvention d'Etat (Fond Barnier, fonds vert).



La deuxième phase traitera les linéaires de protection restants au droit de la SAMSE (entre ponts RD 86 et RD 902) et la zone en amont de la route RD86 ; elle s'étendra sur un linéaire important également et devrait représenter environ 1000 000€ HT de travaux complémentaires, financés à 80% par le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin du Guil.

Le réservoir des Isclasse est fortement engravé, il a fallu un mois au service de l'eau pour le remettre en état puis en service. La coupole endommagée mobilise le service communal qui met en place une structure provisoire pour passer l'été dans l'attente de la réalisation d'une structure maçonnée confiée à l'entreprise AMCV.

Simultanément aux travaux de la Communauté de communes, l'automne



2024 a vu la mise en œuvre des travaux de réfection de la conduite d'aspersion de l'ASA, de la reprise de la conduite d'adduction de la Durance par Risoul Labellemontagne et du dôme du réservoir par la Commune.

LA ROUTE À 14%



Les nuages de poussière soulevés par la circulation sur la route de la 14% sont de l'histoire ancienne ! Début octobre, les travaux de revêtement de voirie en enrobé sont réalisés. la route est désormais plus confortable, plus large et son déneigement pourra être assuré cet hiver.

LA VEILLE ROUTE



La catastrophe du 1^{er} Décembre n'épargne pas l'ancienne route de Risoul Pour autant, cette dernière est une voie qui peut rapidement être opérationnelle pour créer un cordon entre le village et la station. Les travaux s'engagent et très vite la route redevient praticable. Des liaisons de mettent en place, elles sont réglementées par la commune, seuls les véhicules 4x4 sont autorisés à monter ou descendre et le tout escorté par la police municipale. La vie reprend et les sociaux professionnels s'affairent car les vacances de Noël arrivent à grands pas.

Puis après la saison, les travaux reprennent sur cette route précieuse, dans l'objectif de rétablir les emprises et préserver les dessertes agricoles.

UN BESOIN DE FINANCEMENT QUI SE FAIT ATTENDRE

Lors de sa visite dans le Département le 7 décembre 2023, Madame Dominique FAURE, alors ministre déléguée aux Collectivités territoriales et à la Ruralité annonçait un « zéro reste à charge » pour les collectivités impactées par la tempête Aline et les crues du 1^{er} décembre.

Alors que les services de l'Etat nous pressaient pour déposer les demandes de dotation de solidarité aux collectivités (DSEC) avec devis d'entreprises, fiches et photos avant le 15 mai 2024, chose peu aisée car certains secteurs encore enneigés n'étaient pas accessibles, force est de constater que nous n'avons toujours pas de réponses à nos demandes à la date de parution de ce bulletin municipal.

Tous les travaux engagés par la Commune ne sont pas éligibles au titre de la DSEC. Ainsi, les travaux éligibles à l'indemnisation sont effectués sur les biens non assurables, propriété de la collectivité à savoir notamment : les routes et bien annexes à la voirie, les digues, les réseaux d'eau et autres ne sont pas éligibles ni couverts par les assurances : les voies rurales, chemins de randonnée, itinéraires VTT...

Risoul a déclaré pour plus de 5 250 000 € HT de travaux à l'Etat au titre de la DSEC.

Sur les 800 000 € HT de travaux engagés au 20 septembre 2024, la Commune a obtenu 70 550.85 € de subventions du Conseil Départemental, 242 000 € demandés en cours d'instruction, 100 000 € de la Région et 9320,00 € de la part de l'Agence de l'eau pour la

réhabilitation du réservoir des Isclases, d'autres demandes sont en cours auprès de l'Agence de l'eau.

Nous profitons de cette tribune pour vivement remercier le Département, également très impacté sur ses propres infrastructures, pour son aide précieuse dans cette crise sans précédent.

L'indemnité d'assurance versée par AXA pour les biens mobiliers et immobiliers communaux FCTVA déduit hors franchise et hors SAMSE s'élève à 302 717,04 €. Risoul a adopté son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), il sera distribué et disponible également sur le site internet de la mairie »

SAINT ANDRÉ D'EMBRUN : UN ACCORD RENOUVELÉ



Suite à l'avenant qui avait été signé entre les communes de St André d'Embrun et de Risoul en 2010, le mode d'indexation des engagements financiers mettait en péril tous les équilibres et surtout la pérennité de l'accord. Les communes, dans un souci de stabilité et de consensus, se sont réunies pour trouver un nouveau deal gagnant/gagnant et ont ratifié une convention en juin 2024.

Compte tenu des engagements antérieurs, pour l'année 2024, le montant forfaitaire versé est de 195.000 € (résultat de l'ancienne indexation). A compter de l'année 2025, la somme forfaitaire à verser par la Commune de Risoul sera de 150.000 € et sera nouvellement indexée sur les tarifs de remontées mécaniques à compter de 2026.

ADRESSAGE : ENFIN INSTALLÉ

La mise en place de l'adressage a été effectuée en 2023, les panneaux de rue ont été apposés par une entreprise spécialisée. Une grande partie des plaques de numéros a été distribuée, mais il en reste encore ! Le prestataire en charge de la numérotation a notamment omis



d'attribuer des numéros sur un certain nombre d'habitations mitoyennes, ces erreurs sont régulièrement corrigées en collaboration avec le service géomatique de la Communauté de communes. La numérotation part de 0, c'est un travail de longue haleine. Nous demandons aux administrés d'être indulgents.

La modification d'adresse doit être signalée aux organismes publics et privés. Ils n'ont à disposition que les nouvelles adresses déposées à la Banque nationale d'adressage et certifiées par la Commune. Les habitants ont jusqu'au 24 février 2025 pour effectuer les démarches. La Poste a indiqué que passé ce délai, le courrier postal ferait retour à l'expéditeur s'il n'était pas correctement adressé (un courrier a été transmis aux administrés à cet effet). Pour vous faciliter la tâche, service-public.fr propose de faire votre déclaration de modification de nom (numéro) de rue en ligne et d'en informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste...). Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/> Votre carte d'identité, passeport et permis de conduire portant l'ancienne adresse sont toujours valides. En revanche, le certificat d'immatriculation de votre véhicule doit être modifié dans le mois qui suit la date de changement de nom de voie ou de numéro. Ces démarches sont gratuites.

Pour les entreprises et professionnels, la modification de l'adresse est à signaler au Centre de formalité des entreprises de la Chambre de Commerce ou Centre de formalité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat selon le cas. Ce Centre se charge ensuite de transmettre ce changement aux organismes intéressés. Cette démarche est gratuite, vous avez un mois à compter de la date.

ILLIWAP : PIQÛRE DE RAPPEL

Depuis 2021, La Commune s'est dotée

de l'application citoyenne Illiwap, qui lui permet de vous apporter des informations en temps réel sur les alertes météo, les coupures ou restrictions d'eau, d'électricité, de circulation, de relayer l'information émanant d'autres organismes publics...

Il suffit pour cela de télécharger l'application sans avoir à communiquer ses données personnelles.

Elle s'adresse aux habitants permanents mais les vacanciers qui la possèdent peuvent également recevoir les informations diffusées par la commune lors de leur séjour.

Le taux de couverture actuel de la population est de 172,4%. Il est passé de 383 abonnés en novembre 2023 à 1185 abonnés en novembre 2024. Lors de la catastrophe naturelle de décembre 2023 et en l'absence de réseaux de communication, Illiwap s'est avérée être un outil précieux ! Alors pour ceux qui ne l'ont pas encore, Téléchargez l'appli !



ÉCLAIRAGE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un vaste programme de rénovation de l'éclairage public débutera au printemps prochain. Le montant total des travaux s'élève à 430 000 euros environ, le taux de financement de la part du département, de la région, de l'état et de l'Europe est de 80 %, le Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public aura recours à l'emprunt. La réalisation de

cet ambitieux programme devrait se dérouler sur 4 ans. Aujourd'hui

la consommation

annuelle est

d'environ

2 0 5 0 0 0

kilowatts /

heure, à la fin de la

rénovation on sera

à 48000 kilowatts /

heure soit une division

par cinq. Le SIGDEP

qui intervient sur 19 communes commencera les travaux pour Risoul l'année prochaine.





Un pont militaire pour accéder à la station :

LES GRANDES MANŒUVRES !

Au lendemain de la catastrophe qui a frappé la commune de Risoul, l'accès à la station est impossible. En effet, à quelques 300m de l'arrivée sur Risoul 1850, la route ne tient qu'à un fil. Son assise gorgée d'eau s'est effondrée en aval et la partie amont du talus menace de faire de même.

Une cellule de crise, conduite par Marcel Cannat, Vice-Président du Conseil Départemental chargé des routes, sous l'autorité de Jean Marie Bernard Président du Département, mobilise toutes les entreprises et lance sur le village les grandes manœuvres. Un point pose problème, celui de la station. La direction des infrastructures propose une solution pour restaurer l'accès ; délai annoncé : deux mois. C'en est fini de la saison d'hiver pour la station et la commune voit avec angoisse se dessiner la double peine, une catastrophe naturelle doublée d'une catastrophe économique. Une deuxième solution plus rapide propose la remise en fonction d'un seul axe de circulation avec la mise en place d'un alternat. Impossible pour Marcel Cannat compte tenu des volumes de véhicules et de la pente de la route.

Conscient des enjeux, Régis Simond, Maire de Risoul et Marcel Cannat pressent encore les techniciens dans un cahier des charges des plus serré. Une solution provisoire inspirée du génie militaire sera retenue, elle est coûteuse mais jouable. Elle s'articule autour de la pose d'un pont entre les

deux extrémités de la route effondrée. Une ossature métallique permettant de supporter de lourdes charges (car, camion, etc.) et de franchir le Rubicon.

Le pont est le symbole de la communication, de la réunion des mondes, il donne de l'espoir et ouvre les horizons. C'est bien cela qui s'est joué dans cette opération, redonner de l'espoir aux sociaux professionnels de la station et à la commune de Risoul.

Si sur le papier les choses semblent faisables, chacun sait que sur le terrain il en va souvent autrement. La météo annoncée n'est pas bonne, de nouvelles pluies et de la neige. Il faut élargir la route à l'amont pour recréer une zone de passage montante. Puis il faut renforcer la stabilité de la zone, très fragile, par l'implantation de pieux qui

viennent s'ancrer profondément dans le sol. Tous les moyens sont réunis pour atteindre l'objectif, hélicoptère, engins et main d'œuvre. Le chantier se poursuit de jour comme de nuit. Et les choses prennent forme peu à peu. Le ballet des interventions est parfaitement mené, la compétence des équipes est optimum, et c'est ainsi que la route retrouve sa fonction initiale au soir du 17 décembre. Il reste deux jours pour goudronner le tout : la partie est gagnée !

Quatre entreprises majeures du département ont uni leurs forces et leur savoir-faire : SP (Stabilisation et Protection), CAN, Queyras TP, Allamanno, SRM. Piloté et soutenu par le service infrastructure du Département cette équipe de choc a su relever un défi qui fera date à Risoul et qui force le respect.



L'ascenseur Valléen

UN COMITÉ DE PILOTAGE AVEC GUILLESTRE

Le projet d'ascenseur Valléen suit son cours, après les premières études et l'élan donné par la commune de Risoul, vient le temps des concertations et de l'ouverture. Le conseil municipal souhaitait intégrer en tant que partenaire essentiel et majeur, la commune de Guillestre dans ce dispositif afin de lui donner la deuxième jambe qui lui manque pour le mettre à l'équilibre et l'engager plus fort encore vers l'avant.

C'est chose faite ! Une grande réunion de concertation et de débat s'est déroulée le 18 septembre 2023 avec les conseils municipaux des deux communes. Les échanges nourris d'inquiétudes et d'espoirs ont démontré le fort intérêt des deux collectivités dans la conduite de ce projet territorial.

C'est ainsi qu'un comité de pilotage est né rassemblant des membres de Risoul et de Guillestre. A suivre.





QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE

Cette année soixante enfants sont inscrits à l'école de Risoul et nous attendons les petits saisonniers qui vont augmenter l'effectif cet hiver.

Depuis la rentrée de septembre 2023 Elsa Mejean est la nouvelle institutrice de la classe des CM. En effet Laurence le Bonniec a pris sa retraite après de nombreuses années passées à l'école de Risoul !

Nos petits maternels ont la bougeotte ! Journée au printemps du livre 2024 à Veynes, cet automne visite du centre contemporain les Capucins à Embrun avec un transport en train... Nos enfants ont retrouvé à l'occasion de ces sorties leurs correspondants de la classe maternelles-CP de Champcella.

Au printemps, les grands du CP au CM sont eux allés passer la journée à Embrun en partenariat avec le service patrimoine Serre Ponçon Guillestrois Queyras, au programme visite, atelier et jeux.

Pour les cérémonies du 11 novembre les élèves de l'école se mobilisent.



LA FÊTE AU VILLAGE

Risoul n'est pas un village Gaulois, quoique, on peut y trouver des similitudes ces dernières années, certes la menace de romain n'existe pas, mais le ciel nous est tombé sur la tête ... Et comme nos ancêtres, à Risoul tout se termine par une fête autour d'un banquet.

Cette année encore, La fête du village, voulue par la municipalité après les périodes COVID, a rassemblé plus de 150 personnes. Les risoulins ont bien intégré ce RDV amicale et villageois qui annonce le début de l'automne. Jeux en bois, structure gonflable, accordéon, tour de chants agrémentent la journée. En 2023 un méchoui piloté de main de maître par Sylvain Feuillassier et Léo Andrieux est proposé et en 2024 une grande Paella renouvelle le genre.

LE SECTEUR AGRICOLE



Le secteur agricole n'a pas été épargné par la grande catastrophe. Les champs, les sols, les accès, et surtout les réseaux d'aspersion ont été durement touchés.

La dépense est colossale à l'échelle de l'ASA du canal de Chagne. Mais le processus de restauration est d'aide est calé. C'est un dossier à plus de 600 000 € qui se présente pour rétablir le cordon vital au monde agricole et aussi aux particuliers pour les besoins des jardins notamment.

Les financeurs institutionnels ont confirmé leur intervention. L'agence de l'eau, le conseil départemental, la Région sud, et la communauté des communes du guillestrois et du Queyras sont au rendez-vous.

Pour le reste à charge dévolu à la l'ASA, cette dernière doit avoir recours à l'emprunt. La commune dans sa volonté de soutenir le monde paysan à valider le principe d'établir une convention visant à octroyer à l'ASA une subvention qui compense le cout du crédit à venir.



Michèle Simond est une figure identitaire et emblématique de notre commune. Par son action, son engagement et son attachement inconditionnel à Risoul, elle a été un maillon déterminant dans la vie sociale et économique de notre village. Ses études la prédisposaient à enseigner les mathématiques, mais ses qualités vont bien au-delà de la seule science des chiffres et des théorèmes. Fine négociatrice, travailleuse acharnée, femme déterminée, Michèle incarne toutes les compétences et accompagne l'arrivée du tourisme, le grand bouleversement qui va changer la destinée des habitants. Aux côtés de Victor Bonnaffoux, elle corrige, anticipe les enjeux et soutient le Maire dans le lancement de la station avec courage, dans un temps de grandes turbulences. Mais elle tient le cap, visionnaire, souvent en arrière-plan, mais de façon solide et toujours mesurée.

Hésitante à faire sa carrière sur les terres de Risoul, son père, Jean Es-

Michèle Simond

Oraison funèbre du premier adjoint Alain Esmieu

coffier, Maire de 1974 à 1989, la convainc de tenir la maison avec lui. Elle s'y emploiera avec un dévouement total et passera sa vie au service des autres jusqu'à son départ à la retraite en 2012.

Sur tous les fronts, ce petit bout de femme charmante à l'œil rieur, au discours posé, possède une force de travail sans pareil. Gérant à la fois les services de la commune et sa famille aux côtés de Jacques Simond, son grand amour. Puis c'est l'arrivée des enfants avec Bruno et Régis dans les années 70. Au cœur du développement de la station, elle vit pleinement les belles années fastes et les joies partagées. Mais elle tient tête aussi à Michel Comoy, aménageur de la



station, dans une relation d'égal à égal qui préserve les intérêts des Risoulois.

Plus d'un homme aurait abandonné au moins une des parties que Michèle a jouées dans sa vie, mais son sacerdoce pour Risoul n'a pas de limite. En 1981, elle crée le premier

office du tourisme à la station dont elle prend les rênes pour conduire sa destinée jusqu'en 1989.

Pour tous ceux qui l'ont connue dans cette frénésie de tâches, chacun témoigne qu'elle ne prenait rien à la légère. Exigeante envers elle-même et envers les autres, elle ne supportait pas la médiocrité et seul le travail bien fait pouvait la satisfaire. Je vous en parle en tant que témoin parfait, reconnaissant d'avoir travaillé à ses côtés pendant plus de trente ans.

Mais cette exigence n'effaçait pas son caractère humain et affectif qu'elle savait aussi donner sans réserve à celles et ceux qui l'accompagnaient. Certes, elle n'aura pas eu dans sa carrière que des amis qui ont craint ses assauts menés avec la même énergie, mais force est de constater qu'elle fut respectée de tous.

Retirée des affaires, comme on peut dire, depuis quelques années, elle gardait néanmoins un œil attentif à tout ce qui se passait dans notre commune car son attachement à Risoul était intact. On la voyait chaque année venir saluer ses amis à l'occasion du trophée de ski Jacques Simond. Elle a été particulièrement touchée par la catastrophe qui a frappé le village ces derniers jours.

Nous sommes tristes de sa disparition, car qui que nous soyons, nous devons quelque chose à Michèle Simond. En mon nom et au nom du conseil municipal de Risoul, Michèle, nous te remercions du fond du cœur car ta vie a enrichi la nôtre.

État Civil

ANNÉE 2023



Mariages :

TRANI Thomas
et DETTORI Virginie
08/04/2023

BUKUDJIAN Daniel
et NOVEL Marlène
15/04/2023

GRIMAUD Hervé
et COEURET Carole
06/05/2023

MARY Baptiste
et GUION Pauline
01/07/2023

FAVOLI David
et TIERSEN Carline
07/07/2023

WEISS Dominique
et VALERY Nathalie
29/07/2023

BRUNELIÈRE
Nicolas et BONIN
DE GONGORA
Monica-Gemma
23/09/2023

VILLEREY Benoît
et ALIGIER
Aymeline
14/10/2023

LUCAS de COUVILLE
Joachim et
SANCHEZ MENDOZA
Katrina 25/11/2023

Naissances

FUSCH Maisy
24/01/2023

COMBAL Baptiste
10/04/2023

COMBAL Olivia
10/04/2023

HUGOT Gaspard
27/04/2023

HUSSENOT Arya
10/08/2023

ROUGNON Lenny
31/10/2023

ROUX Méline
09/11/2023

MAGOT Noah
16/11/2023

FUSHS Teddy
11/12/2023

Décès

PINONI Yvette
18/01/2023

ESMIEU Louise
08/06/2023

FARREN Elise
25/07/2023

BONNAFFOUX
Louis 19/09/2023

CHAMBONNET
Emilien 12/10/2023

MARCELLIN
Raphaël 12/10/2023

BODELLE Jean
30/10/2023

ANNÉE 2024

Mariages :

MOREL Cédric
et BASTIDAS
MACAVILCA Sara
12/08/2024

QUERE Franck
et TAUVEL Valérie
31/08/2024

PETROVICH Rubens
et MOURRUT Lara
12/01/2024

Naissances

VANCURA Théo
12/01/2024

KASPRZAK Tara,
Asia, Clémence
22/02/2024

NOELL Iris,
Sylvie, Nicole
02/03/2024

PEYRON Sacha,
Lucas 12/03/2024

Freese Martelli
Robin 30/03/2024

ESMIEU Louis
15/04/2024

GAYOLA Soan
27/04/2024

BRUN Lillian,
Pierre, Roger
13/06/2024

Guillou Sevan
25/11/2024

Décès et transcriptions

EYSSETTE Daniel
27/01/2024

ESTEVE Alexandre
06/02/2024

ORDISSO Doviglio,
Alessio 22/03/2024
(décès commune)

SIMOND Michelle,
Jeanne 02/01/2024

COMBAL Edouard,
Marcel Marius
29/01/2024

MAUREL Marie,
Rose Julie
30/04/2024

LE RECENSEMENT

PLUS OU MOINS DE RISOULINS ?

Nous tenons à vous informer que le recensement de la population de notre commune, initialement prévu pour 2024, a été reporté en raison des intempéries survenues en décembre 2023.

C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 16 Janvier jusqu'au 15 Février. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus : renseignez-vous auprès de la mairie !

Le recensement de la population est gratuit. La commune recrute à l'occasion des agents recenseurs, si vous êtes disponible, méthodique, consciencieux et que vous disposez d'un moyen de locomotion, n'hésitez pas à nous contacter !

 **Recensement**
de la population

CÔTÉ TOURISME :



L'Office du tourisme a renouvelé son classement après avoir obtenu la certification **AFNOR NF Service Office du tourisme**.

Cette certification qualité permet à l'office du tourisme de Risoul d'obtenir le 4 mars 2024 son classement en Catégorie I par arrêté préfectoral.

Ce classement et la constitution d'un dossier étayé a permis à la commune de Risoul de renouveler son classement en commune touristique puis en station classée de tourisme pour 12 ans par arrêtés préfectoraux en date du 12 et 19 mars 2024.

Grâce à ces classements la commune perçoit une cote part des droits d'enregistrement lors des ventes d'appartements, ce qui représente une ressource non négligeable dans le budget de la collectivité.

Médaille de Bronze du Mérite touristique décerné à Christian André Directeur de l'Office du tourisme de Risoul sur proposition de la commune de Risoul.

La médaille du tourisme, en France, a été créée par le décret no 89-693 de 1989. Elle est destinée à récompenser les personnes qui, par leur contribution bénévole ou leur valeur professionnelle, ainsi que par la durée et la qualité des services rendus, ont effectivement contribué au développement du tourisme et des activités qui s'y rattachent (loisirs culturels, établissements d'hébergement, structures



touristiques, établissements culturels, établissements gastronomiques, développement économique et culturel des territoires, préservation du patrimoine, etc.).

La nomination est établie par arrêtés du ministre chargé du tourisme et publiée au Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses.



DÉPART À LA RETRAITE :

Annick MICHEL est entrée à la commune de Risoul en 1997 au service cantine. Après ces longues années auprès des enfants, elle a pris sa retraite le 01/11/2023.

Martine BREMOND, agent d'animation au service périscolaire, a passé 12 ans à animer la garderie scolaire, à accompagner les enfants de l'école pendant leurs sorties scolaires ski, piscine. Elle a pris sa retraite le 01/01/2024.

MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE :

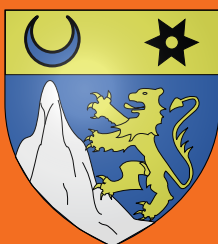
Médaille d'argent
(20 ans d'ancienneté
dans la collectivité) décernée à :

Brigitte GIORDANO

Nicolas COLOMBAN

Directeur de la publication : Régis Simond
Adresse : Mairie de Risoul - 05600 Risoul
Rédacteurs : Valérie Giraud - Nicolas Colombar -
Alexandre Hussenot - Aliké Dionnet - Tess Lenoir -
Nathalie Gillino - Pauline Roux - Sylvain Feuillassier -
Frédéric Jehan - Christian André - Pauline Vasina
Date : Décembre 2024
Nombre d'exemplaires : 1500
Crédit Photos :
Office du tourisme de Risoul - Commune de Risoul
Réalisation graphique et impression :
Païta communication - Gap

Risoul



MAIRIE DE RISOUL

10 impasse de la Maire
05600 Risoul

04 92 45 01 07

www.mairiederisoul.com